

Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance ordinaire du 19 octobre 2017

PRESENTS : MM. BRAGUIER Antoine, COUTURIER Marie-Christine, CASSIANI-INGONI Christine, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, MAILLET Lydie, METEAU Stéphanie, SOULLET Franck.

ABSENTS MANDANT D'UN POUVOIR : Mme, M. FROGER Etienne,

ABSENTS EXCUSES : M.BLET Loïc, Mme BONNET Barbara, MARTIN Bruno.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASSIANI-INGONI Christine

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire prend note que l'assemblée n'a fait aucune remarque à propos du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2017. Celui-ci a, donc, été adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES 2016-2017

Les bilans de fonctionnement des services périscolaires de l'année scolaire 2016-2017 donnent les résultats selon le détail suivant :

<u>SERVICES PERISCOLAIRES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
Restaurant scolaire	89 722,98 €	45 674,73 €	-44 048,25 €
Accueil périscolaire	35 713,19 €	14 837,07 €	-20 876,12 €
Transports scolaires	7 577,74 €	2 756,00 €	-4 821,74 €

L'examen des coûts de fonctionnement de chacune des écoles pour l'année scolaire écoulée laisse apparaître les dépenses nettes selon le détail suivant:

	<u>Ecole maternelle</u>	<u>Ecole élémentaire</u>
<i>Dépenses nettes</i>	87 009,42 €	44 390,04 €
<i>Coût par élève</i>	1 641,69 €	443,90 €

CLASSE NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à M.GILBERT Vincent, chargé du dossier de la classe numérique. M. GILBERT Vincent rappelle à l'assemblée que la Commune s'était portée candidate pour le projet de classes numériques au sein des écoles Maternelle et élémentaire. Après avoir consulté les enseignants, il propose au conseil municipal que la commune mette en place 2 classes numériques sachant que l'Education Nationale subventionne à hauteur de 50 % du montant des dépenses. Après avoir entendu l'exposé de M. GILBERT, le conseil municipal décide d'accepter sa proposition telle qu'il l'a présentée.

NUMEROTATION DES LIEUDITS – ADOPTION

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par les livreurs et facteurs en remplacement qui ont des difficultés à localiser les destinataires. Il propose au Conseil Municipal de procéder à la numérotation des maisons et entreprises des lieudits. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide de procéder à la numérotation des habitations et entreprises se situant dans les lieudits de la commune et de fournir gracieusement la plaque de numérotation à chaque propriété concernée.

LOCATIONS DIVERSES – TARIFS 2018

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée que, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 octobre 2016, avait décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes et de la Maison des Associations. Pour 2018, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder, de nouveau, à l'augmentation des tarifs et de supprimer les tarifs spécifiques des associations de l'ancien territoire du canton. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions de Monsieur le Maire telles qu'elles sont présentées.

ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que, lors de la mise en service du local associatif et, en particulier, de la salle de danse, l'école de danse a investi dans du mobilier. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'association a vu, pour cette année, sa subvention communale baissée. Par conséquent, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de l'école de danse, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de rembourser l'achat du mobilier à l'école de danse sous forme de subvention et sous réserve que la commune en devienne propriétaire. Après débat, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

ASSAINISSEMENT – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence Assainissement collectif a été transférée au Syndicat Eaux de Vienne à compter du 1^{er} janvier 2017. Il explique au conseil municipal que les produits recouvrables, étant antérieurs à cette date, incombent à la collectivité. Par conséquent, Monsieur le Maire présente un état des produits irrécouvrables émanant de la trésorerie de Châtellerault pour un montant de 81,64 €. Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'allocation en non-valeur des produits indiqués lesquels seront pris en charge sur le budget général de la Mairie, exercice 2017.

RASED – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention du RASED (Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) d'un montant de 153 €. Il précise qu'antérieurement à l'extension de la Communauté D'Agglomération, ce dispositif percevait une subvention de la Communauté de Communes des Portes du Poitou. Lors de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges), une compensation financière a été attribuée à la collectivité en ce qui concerne les subventions octroyées par l'ancienne communauté de communes. De ce fait, il propose d'accepter de verser la subvention sollicitée à ce dispositif. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner son accord au versement de la dite subvention.

SERVICES PERISCOLAIRES – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Dans le cadre des services périscolaires, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le trésorier de Châtellerault a fait parvenir à la collectivité un rapport évoquant le motif d'irrécouvrabilité concernant divers produits des services périscolaires pour un montant total de 2 138,11 €. Il demande au conseil municipal de délibérer. Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide l'allocation en non-valeur des produits cités ci-dessus lesquels seront pris en charge sur le budget général de la Mairie, exercice 2017.

BUDGET GENERAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Après avoir porté à la connaissance du conseil municipal le montant de ces produits irrécouvrables, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits, à savoir :

Section fonctionnement

Dépenses

Article 6541 – Créances admises en non-valeur	+ 2 000,00 €
Article 022 – Dépenses imprévues	- 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce virement de crédits tel qu'il est présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de la ligue nationale contre le cancer. Il sollicite l'avis du conseil municipal à propos de l'octroi de cette subvention. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas octroyer de subvention à cette association.

Suite à l'ouragan IRMA, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'Association des Maires de France fait appel aux collectivités par un communiqué de presse. Il précise que l'AMF invite les communes à contribuer via les ONG à la solidarité nationale avec les victimes. Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer à cette opération.

Mme Laurence LETURGEZ présente le déroulement prévu en vue de la cérémonie du 11 Novembre prochain. Elle précise qu'en accord avec les enseignants, les élèves (CM2) participants à la cérémonie liront des lettres de poilus. Elle a proposé aux Anciens Combattants que les élèves puissent hisser le drapeau.

M. Denis GARNIER interroge l'Assemblée à propos du sable de l'école maternelle, notamment, au niveau des jeux. Mme Laurence LETURGEZ lui signale avoir posé la question aux enseignants lesquels souhaitent le conserver. Elle indique qu'un jeu « Le cheval à bascule » à l'école maternelle est en mauvais état. Elle suggère de le faire enlever. Le Conseil Municipal acquiesce à sa demande. En ce

qui concerne les écoles, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un muret à l'école élémentaire s'avère dangereux. Il envisage une réfection de ce muret dans les prochaines semaines.

Mme Marie-Christine COUTURIER rend compte de la réunion du 21 septembre dernier du « Grand Châtellerault » à propos de la manifestation Tremplin Jeune Talent. Elle précise que les inscriptions à cette manifestation se feront à partir du 18 mars 2018, que seul 9 candidats pourront être retenus et que les candidats pourront se présenter le 26 avril 2018. Elle informe le conseil municipal que le comité de pilotage Enfance-Jeunesse de Dangé St-Romain, demande à la collectivité de confirmer son passage à la semaine à 4 jours ou à 4 jours ½ d'école, pour le 15 novembre prochain afin de prévoir l'organisation des centres de loisirs au mieux. Mme Laurence LETURGEZ intervient sur le fait qu'un calendrier élaboré par les services d'Etat existe et qu'il serait judicieux de le respecter. Après débat, le conseil municipal propose d'informer le comité de pilotage sur le fait que la tendance serait de conserver les 4,5 jours avec réserve.

M. Vincent GILBERT fait part au conseil municipal de l'avancement de l'audit relatif aux déchetteries. Il précise que 4 scénarii sont à l'étude dont un supprimant la déchetterie de St-Christophe ; Le bureau de Grand Châtellerault prendra sa décision.

En tant que délégué SOREGIES, M. Michel JUSTICE fait part à l'assemblée que toute baisse de tension ou toute micro-coupure d'électricité peut être signalée en Mairie et il propose de se charger de transmettre les réclamations aux intéressés. Il informe le conseil municipal qu'il a entamé une procédure pour vidanger le plan d'eau et qu'il fait face à une difficulté administrative. Ensuite, il fait remarquer au conseil municipal que le chemin du Gué Moreau au niveau du coude se rétrécit du fait de l'agriculteur qui exploite les terres le joutant.

M. Franck SOULLET interpelle Monsieur le Maire sur l'élaboration de l'INFO ST-GERVAIS publié trimestriellement. Il fait part au conseil municipal que la journée vente de composteurs, organisée par le Grand Châtellerault le 11 octobre dernier, a donné entière satisfaction. Il interroge Monsieur le Maire sur le renouvellement de cette journée. Monsieur le Maire lui indique qu'une deuxième date sera fixée et qu'il est possible d'acheter ces composteurs en allant à Châtellerault Rue d'Antran. M. Franck SOULLET porte à la connaissance du conseil municipal des observations faites par les parents d'élèves à propos du service des Transports scolaires. Monsieur le Maire affirme en avoir pris connaissance et avoir géré les difficultés relationnelles.

Mme Christine CASSIANI-INGONI porte à la connaissance du conseil municipal de l'ouverture d'un nouveau magasin vendant des produits locaux à Châtellerault Avenue Louis Ripault. Elle signale que les gérants du Petit Casino demandent d'enlever les morceaux de fer au niveau de leur entrée et une grande poubelle. Monsieur le Maire précise que les morceaux de fer se trouvent sur le domaine privé au niveau du terre-plein de fleurs et en ce qui concerne la grande poubelle la demande doit être faite auprès de la Communauté d'Agglomération 'Grand Châtellerault.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance et lève la séance à 22 heures 45. Il fixe la prochaine séance, avec l'accord du conseil municipal, le Jeudi 23 novembre 2017 à 20 h 30 à la Mairie.

Vu le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

La secrétaire de séance,
Mme Christine CASSIANI-INGONI